

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DOMINAURAMA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 35, rue Hélène Boucher - 29480 LE RELECQ-KERHUON
984 260 216 R.C.S. BREST

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 20 JUILLET 2026

Monsieur Hicham **AIT BOUTSKIL**,

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société **DOMINAURAMA**
Associé unique de ladite société,

A pris les Décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : **AB HOLDING**

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« **Article 2 - Dénomination**

La dénomination de la Société est : **AB HOLDING** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier à compter de ce jour l'objet social pour :

- La prise, par tous moyens, de participations dans toute société ou entité ;
- La détention, la gestion, l'administration et la mise en valeur de ces participations ;
- La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, notamment par l'exercice de tous mandats sociaux, la coordination et le contrôle des activités des filiales ;
- La fourniture, à titre purement interne, à ses filiales de tous services spécifiques, notamment administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **Article 3 – Objet**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise, par tous moyens, de participations dans toute société ou entité ;
- La détention, la gestion, l'administration et la mise en valeur de ces participations ;
- La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, notamment par l'exercice de tous mandats sociaux, la coordination et le contrôle des activités des filiales ;
- La fourniture, à titre purement interne, à ses filiales de tous services spécifiques, notamment administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous les pouvoirs au gérant et à Me Patrice RIVIERE, SELARL d'avocats PATRICE RIVIERE, [REDACTED] agissant ensemble ou séparément, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur **Hicham AIT BOUTSKIL**

